

Villepreux et ses maires

Il s'appelait Pierre Féret, faisait profession de serrurier, et fut, le 7 février 1790, le premier maire de la « municipalité » de Villepreux. Ce mot nouveau de municipalité abolissait celui de paroisse, qui, sous l'Ancien Régime, désignait, outre sa réalité religieuse, toujours actuelle, une circonscription administrative territoriale et même une autre, fiscale celle-là. Introduite par décret en décembre 1789, en même temps que celle de maire, cette appellation fut remplacée en novembre 1793 par celle, définitive, de commune. Cadeau de la Convention, le jour de Noël 1792 : le suffrage universel. Conséquence immédiate, l'élection d'un maire jacobin révolutionnaire, Jean-Jacques Meunier, un laboureur, un « petit » paysan possédant sa propre terre. Conséquence plus tragique, la guillotine un an plus tard pour Henri Meckenheim d'Artaize, un Villepreusien de 74 ans, ancien officier, propriétaire de l'ancien château Gondi. Il est accusé entre autres d'avoir hébergé le curé réfractaire du village, et Fouquier-Tinville l'envoie à l'échafaud sur l'actuelle place de la Nation, quinze jours avant Robespierre. Pas chanceux.

Suivent 5 ans d'éclipse de la « commune » sous le Directoire, qui crée des municipalités de canton, politiquement et administrativement plus contrôlables. Ce sera Marly pour Villepreux. Le village y est alors représenté par un « agent municipal », parmi lesquels on trouve en 1798/1799, une curiosité tout de même, Jacques Cochard, un prêtre jureur, assermenté, vicaire de la paroisse. Puis Bonaparte Premier Consul remet de l'ordre dans tout ça et en 1800, les maires des petites communes sont désormais nommés par le Préfet. Le premier sera Jacques-Nicolas Gravelle-Fontaine, un Rouennais, ancien avocat au Parlement de Normandie, réfugié au château du Val Joyeux. Il avait été arrêté en même temps que Meckenheim d'Artaize, mais fut plus heureux que lui.

Les maires resteront nommés par le pouvoir presque tout le XIXème siècle : c'est une loi républicaine de 1884 qui les fera élire par les conseillers municipaux, établissant en même temps le suffrage universel, enfin, le suffrage universel masculin. Les femmes justement, voteront pour la première fois lors d'élections municipales, le 29 avril 1945. Celles qui portèrent à la mairie, d'une seule voix et au troisième tour de scrutin, Jacques Gillet, qui fera quatre mandats successifs, deuxième plus longue période de l'histoire municipale villepreusienne après Eugène Barbé, fermier de Grand'Maisons, maire 27 ans de 1877 à 1904.

La liste des 28 maires de Villepreux recensés depuis 1790, ne compte à ce jour qu'une seule femme, Mme Valladon, pour un mandat et demi au tournant du siècle, mais tout de même 6 notaires, et 3 Barbé, père, fils et petits-fils pour 54 ans de mandat, entre 1843 et 1904, une dynastie interrompue une fois par... le notaire local. A signaler l'évolution de la durée des mandats, en rapport avec celle de la réalité des responsabilités des maires : 2 ans pendant la Révolution, puis 4 ans, avant qu'une loi de 1929 ne la porte à six ans.

Il y aurait quelques jolies histoires à raconter sur tous ces mandats, ne serait-ce que sur la succession rapide et agitée de quatre maires entre le début et la fin de la Seconde guerre mondiale. Mais nous ne sommes pas là ce soir pour cela, mais bien pour lancer la nouvelle mandature et, en premier lieu, élire le maire de Villepreux.

Le rôle du doyen est juste de procéder à ces préliminaires avant de s'effacer discrètement pour laisser l'élu passer aux choses sérieuses. Vous me pardonnerez, j'espère ces brefs instants d'histoire municipale, qui n'avaient d'autre but que renforcer peut-être vos connaissances civiques, et encore mieux comprendre notre ville.

Mon petit doigt me dit qu'il n'y aura pas ce soir de 29^{ème} nom sur la liste des maires de Villepreux. Ses habitants ne m'ont d'ailleurs pas semblé désireux de l'allonger dans l'immédiat.

Je nous souhaite donc à tous, et en premier lieu au maire que vous allez élire, une mandature heureuse, efficace et bénéfique pour tous les Villepreusiens.

Yves PITETTE
Conseil municipal d'installation
Vendredi 20 mars 2026